

La liberté pédagogique n'a pas de prix !



A la rentrée, les collègues découvrent qu'on veut leur imposer l'évaluation sans note. Malgré la pression les collègues s'organisent défendre leur liberté pédagogique et leur expertise pour préserver la possibilité d'évaluer avec des notes. Le SNES-FSU à leur coté leur donne les éléments et les textes pour appuyer leur action syndicale

Collège Pays de Gex (01)

Collège :

La réforme du collège de 2016 a favorisé une réunionite aiguë, des formations creuses, une infantilisation accrue et une concurrence délétère pour les heures de « marge ». Les conseils école-collège et les conseils de cycle sont parfois devenu, sous la pression de certains chefs d'établissements, des lieux d'injonctions dans l'organisation des enseignements et des pratiques pédagogiques ... Tendances auxquelles le ministre Blanquer n'a pas mis fin !

Lycée :

Le projet de réforme du lycée pour la rentrée 2019 vise la mise en concurrence des disciplines et prévoit des programmes qui posent des problèmes de fond et de faisabilité. La réforme du bac met en place un contrôle continu qui va renforcer les pressions sur notre évaluation et nos pratiques ainsi que des épreuves communes qui vont imposer des progressions pédagogiques communes.

Ce que le SNES-FSU fait au quotidien :

- **Il dénonce** les pressions hiérarchiques et le « nouveau management », importé du privé, qui génère du stress, voire de la souffrance au travail.
- **Il défend** la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant, notamment dans l'évaluation des élèves.
- **Il est attaché** à la liberté pédagogique collective des équipes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble à l'abri de toute pression hiérarchique.
- **Il considère que la lutte** contre les inégalités scolaires implique le respect de l'expertise disciplinaire des enseignants, du second degré, inscrite dans le décret statutaire du 20 août 2014.

Élections
professionnelles
du 29/11 au 6/12/2018

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU

